

Le SNIRS-CGC souhaite attirer votre attention sur les problèmes que nous jugeons essentiels concernant l'avenir de la recherche dans notre pays et que nous vous présentons dans le cadre des Assises de la Recherche.

## **1 Une orientation politique d'ensemble : pour une société de la connaissance.**

S'agissant de la « reconnaissance du métier de chercheur ou d'enseignant-chercheur », le SNIRS développera 4 points sur l'attractivité des métiers, la reconnaissance pleine et entière du doctorat, le déroulement de carrière et la politique indemnitaire.

### **a) L'attractivité des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur.**

A l'entrée dans les études supérieures, combien de bacheliers envisagent aujourd'hui de devenir chercheurs ou enseignants-chercheurs ?

Les études sont très longues, difficiles ; l'entrée dans la vie active est tardive et très incertaine tant la sélection est sévère, en particulier au moment du recrutement. Nos métiers n'attirent plus les jeunes et c'est encore plus vrai dans le domaine des sciences dites « dures », où la concurrence est très vive avec les formations d'ingénieurs ou même de médecine.

Le SNIRS-CGC considère qu'il y a urgence à redonner aux jeunes le goût des études scientifiques, suivies à l'Université et au contact de la recherche. Et l'une des clés essentielles est de redonner de l'attractivité aux métiers de la recherche : politique pluriannuelle de recrutements, débuts de carrières améliorés, possibilités accrues de promotions, mais aussi possibilité de prendre des responsabilités scientifiques plus tôt dans un système qui aurait retrouvé le goût du risque, qui oserait faire confiance aux talents des plus jeunes ; donner aux laboratoires les moyens de soutenir les projets aux frontières entre les disciplines, financer un nombre accru de doctorants, faire comprendre que la formation par la recherche est un investissement « rentable » pour l'avenir de notre pays, obtenir enfin que le doctorat soit reconnu comme signe d'excellence y compris dans le secteur privé.

### **b) Donner au doctorat toute sa place dans et pour la société.**

Le doctorat doit être un diplôme reconnu dans le secteur public comme dans le secteur privé. Il s'agit d'une formation d'excellence où l'apprentissage, tant de l'autonomie que du travail en équipe, et de la réflexion en profondeur donne aux jeunes docteurs des capacités d'imagination essentielles au développement de l'innovation. On est loin du formatage imposé par certains cursus d'ingénieurs ! C'est une des clés essentielles pour que notre pays maintienne son avance technologique dans la compétition économique internationale.

### **c) Le déroulement des carrières dans les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur.**

Aujourd'hui, les possibilités de progression et de promotion sont trop limitées pour donner à nos collègues des perspectives de carrière motivantes.

Il est urgent par exemple de créer un corps de « chargé de recherche hors classe ». Tous les chargés de recherche n'ont en effet pas le goût de prendre des responsabilités accrues leur ouvrant la porte à une promotion dans le corps des directeurs de recherche. Ils n'en sont pas moins fortement investis dans leur passion de chercheur et l'excellence de leur travail n'en est pas moins réelle. Pourtant, aux environs de 45 ans, ils arrivent au sommet de leur grille indiciaire, sans plus aucune perspective d'augmentation de leur rémunération. Comment s'étonner que certains d'entre eux en viennent à perdre leur motivation ? Le corps des chargés de recherche des organismes publics de recherche est le seul corps à ne pas posséder de hors-classe parmi les corps équivalents : maîtres de conférences et astronomes-adjoints ont accès à une hors-classe. Sans parler des agrégés qui ont aussi accès à une hors-classe. En fin de carrière, un professeur agrégé recruté à bac + 5 peut donc espérer gagner plus qu'un chargé de recherche, recruté à bac + 8 (minimum). Et ce, au sein de la même fonction publique !

Concernant les ingénieurs, le SNIRS soutient que le corps des assistants-ingénieurs doit être intégré dans le début d'une grille d'ingénieurs d'études révisée ; ceci afin de leur ouvrir de réelles possibilités de carrière.

D'une manière générale, le SNIRS demande une revalorisation des carrières de la recherche et de l'enseignement supérieur pour leur redonner une réelle attractivité en termes de rémunération par rapport aux métiers équivalents dans le secteur privé.

#### **d) Réfléchir à la politique indemnitaire.**

Le régime indemnitaire des chercheurs des organismes publics de recherche est remarquablement faible. Le SNIRS demande en particulier l'augmentation substantielle de la prime semestrielle de recherche. Aujourd'hui, grâce à la PPRS qui peut représenter jusqu'à deux mois de salaire, un jeune ingénieur de recherche du CNRS peut gagner plus qu'un chargé de recherche. Où est la logique ?

La possibilité de modulation de la PPRS (prime de participation à la recherche scientifique) accordée aux Ingénieurs et personnels techniques est toutefois sujet à controverses.

Le SNIRS-CGC n'est pas hostile au principe des primes individuelles lorsque celles-ci viennent récompenser un investissement particulier sur une tâche d'intérêt collectif par exemple.

## *2 Agir pour la réussite des étudiants.*

*« La réussite de l'étudiant commence avec un choix d'orientation judicieux et motivant »*

Le SNIRS s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour attirer des jeunes dans les filières scientifiques :

✓ une meilleure information tant sur les débouchés à la sortie de ces longues études que sur les métiers de chercheur, d'ingénieur ou de personnel technique de recherche et/ou de formation

✓ l'accompagnement lors de la 1<sup>ère</sup> année est indispensable pour éviter le décrochage, l'accueil par un « ancien », étudiant plus avancé dans la filière, est une voie possible

### **3 Donner une nouvelle ambition pour la Recherche.**

« ... clarifier et stabiliser le rôle des différents acteurs du système, tant en matière de programmation, de pilotage que d'évaluation... »

Le SNIRS a toujours soutenu que les organismes de recherche soient de véritables opérateurs de recherche, maîtrisant leur politique scientifique et le choix de leurs programmes de recherche même s'ils doivent également répondre à des appels d'offre pour des projets fléchés et et/ou limités. Le SNIRS insiste pour la préservation des UMR comme lieux privilégiés de collaboration entre partenaires tels qu'organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieurs, CHU ...sous réserve d'un co-pilotage scientifique associant les partenaires. Le financement des appels d'offre externalisés hors des organismes doit être limité : redonner aux organismes une partie de ces financements permettra l'étude des dossiers a priori et leur évaluation par les instances scientifiques a posteriori.

#### **Redonner aux laboratoires les moyens de fonctionner.**

Le SNIRS-CGC n'est pas hostile aux financements sur projets. Mais celui-ci ne peut, dans les faits, financer que de la recherche à court terme, avec un « retour sur investissement » prévisible. Les financements sur projets ne doivent donc contribuer que partiellement au financement de la recherche.

Le SNIRS-CGC demande donc que les laboratoires puissent bénéficier de moyens récurrents suffisants pour leur permettre de mener à bien une vraie politique scientifique, encourager des travaux à la frontière entre les disciplines, soutenir les projets émergents et financer les travaux les plus fondamentaux. Aujourd'hui dans de nombreux laboratoires, les moyens récurrents (ce que la communauté appelle « soutien de base ») ne suffisent même plus à assurer les frais de fonctionnement des appareils !

#### **Diminuer le nombre de « guichets »**

Un soutien de base conséquent permettrait également de redonner du temps aux chercheurs pour faire leur métier, la recherche, alors qu'aujourd'hui ils s'épuisent à trouver des financements. S'il faut avoir l'honnêteté de reconnaître qu'il y a sans doute plus d'argent aujourd'hui pour la recherche qu'il y a quelques années (mais celle-ci coûte aussi souvent plus cher !), cet argent est difficile à trouver et il existe trop de guichets différents auxquels les chercheurs sont contraints de présenter des dossiers lourds, avec des chances de succès faibles. Ce mode de fonctionnement, qui peut se justifier pour les gros projets (ceux à plusieurs dizaines de milliers d'euros), est beaucoup trop chronophage pour de petits projets (typiquement ceux à quelques milliers d'euros) qui devraient pouvoir être soutenus au niveau du laboratoire et dont le financement doit être intégré au budget des organismes.



## Repenser l'évaluation

La création de l'AERES a enlevé aux instances scientifiques, comprenant des pairs élus et nommés, la tâche d'évaluer les laboratoires pour ne lui laisser que l'évaluation des chercheurs. Cette séparation est un non-sens puisqu'il est difficile de bien évaluer un chercheur sans connaître l'environnement dans lequel il travaille !

Le SNIRS-CGC ne conteste pas l'utilité du travail de l'AERES mais les évaluations qu'elle produit ne peuvent être qu'un aperçu instantané du laboratoire et de son impact. En ce sens, il s'agit plus d'une expertise ponctuelle que d'une évaluation. Le SNIRS-CGC demande donc que l'évaluation des laboratoires et de leurs évolutions sur le moyen-terme soit redonnée aux instances d'évaluation, tel le comité national de la recherche scientifique, qui pourront bien entendu se servir du rapport de l'AERES. Mais c'est sur la base de ces deux évaluations, ponctuelle et dans la durée, que devraient être jugés les laboratoires et redéfinies si nécessaire leurs orientations.

Dans le cadre d'une réflexion sur l'évaluation individuelle, le SNIRS-CGC demande également que soit portée une attention particulière à la lourdeur des dossiers à fournir par les chercheurs ainsi qu'à leur périodicité.